



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020**

DEL07OCT2020

OBJET : Avis concernant une demande de remise gracieuse relative à la régie

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président
M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Etat

M. Pierre-Olivier ROUSSET, Directeur Régional Adjoint Délégué des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

Ville de Besançon

Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe à la Maire

Région Bourgogne Franche-Comté

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente

Ville de Salins-les-Bains

M. Michel CETRE, Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON
M. François FAVORY
M. Jean-François GIRARD
M. Denis GRANDJEAN

Représentants du personnel

Mme Delphine FAIVRE

Pouvoirs :

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs, a donné pouvoir à M. Pierre-Olivier ROUSSET

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC Saline royale, a donné pouvoir à Mme Laurence FLUTTAZ

M. Jean-Philippe SARRETTE, Directeur régional Caisse des Dépôts, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à Mme Christine BOUQUIN

M. Bastien TOULEMONDE, Directeur régional Alsace et Franche-Comté, ENEDIS, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Denis GRANDJEAN

M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE

Absents excusés :

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

M. Patrice NEUENSCHWANDER, personnalité qualifiée

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

M. Fabien SUDRY, Préfet de Région

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

La Régisseuse d'avance et de recette de l'EPCC a fait une demande de remise gracieuse pour un montant de 272,00 euros suite au vol du même montant constaté dans le coffre de l'hôtel de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans en date du dimanche 03/08/2020 alors qu'elle était en congés.

Ayant respecté la totalité des procédures, et notamment toutes celles concernant la sécurité des fonds, toujours tenus en lieu sûr dans différents coffres forts avec code, elle n'a que regretté cet incident, indépendant de sa volonté.

Depuis cet incident, elle a pris des mesures réduisant encore le nombre de personnes ayant accès aux différents coffres forts utiles à la régie de recettes en s'efforçant de changer très régulièrement les différentes combinaisons.

Ainsi,

- Au vu du sérieux avec lequel la Régisseuse d'avance et de recette s'acquitte de sa mission depuis de nombreuses années, tout comme sa mandataire suppléante,
- Au vu de la qualité de la tenue de la régie confirmée régulièrement par la Paierie départementale,

Le Directeur général de l'EPCC, ordonnateur, a émis un avis favorable quant à cette demande de remise gracieuse. En cohérence avec les exigences de la DDFIP, le Conseil d'Administration de l'EPCC est invité à prendre une délibération pour émettre à son tour un avis sur cette demande de remise gracieuse.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc et Senans d'exprimer son avis positif quant à la demande de remise gracieuse relative à la régie tenant compte du contexte présenté ci-dessus.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

EXPRIME à l'unanimité un avis positif quant à la demande de remise gracieuse relative à la régie tenant compte du contexte présenté ci-dessus.

La Présidente
Christine BOUQUIN